

tombe en désuétude. Je crois qu'au moment de faire ces remarques, on se rend compte que par suite des exigences de la vie moderne et de la technologie moderne, pour ce qui touche à l'armée, cela peut se produire facilement.

Puis-je demander quel lien existe, s'il y en a, entre le gouvernement et les sociétés privées concernant la préparation, le dessin et la construction des avions. Aussi, pour ne pas avoir à poser une deuxième question, pourrais-je demander tout de suite, si une liaison existe, quel en est le degré d'efficacité?

M. MILLER: Monsieur le président, je crains fort que cette question n'exige une réponse longue et bien compliquée. Les services concernés font connaître ce qu'ils appellent des besoins en matière d'opérations, c'est-à-dire qu'ils définissent, d'après les connaissances de leur art, ce qu'ils ont l'intention d'accomplir dans le domaine de l'équipement, etc. Ces besoins généraux font l'objet de discussions avec une ou plusieurs sociétés que l'on juge capables de produire le matériel en question. Il est possible que les ingénieurs et les techniciens qui auront à les produire apporteront quelque modification à ces besoins. On commence par faire une évaluation des premières mesures à prendre, ce qui peut ne demander qu'une nouvelle étude ou encore exiger la production d'un prototype, selon les complexités de matériel à produire. De là, le projet passe au ministère de la Production de défense, avec une demande de s'occuper du contrat à passer conformément à ce qui a été décidé.

Le ministère de la Production de défense devient alors responsable du choix de la société ou de l'adjudication du contrat. A compter de ce moment, on procède de plusieurs façons, toujours selon les complexités de la question.

Il arrive fréquemment que l'on établisse un bureau ou que l'on forme une équipe pour un projet, de façon à surveiller le travail, de concert avec la société. L'équipe peut être composée d'employés des services intéressés et peut-être du ministère de la Production de défense. S'il faut faire des recherches, il se peut que quelqu'un du Conseil de recherches pour la défense vienne à la rescousse. En certains cas, le bureau organisé pour la surveillance des travaux met à contribution les connaissances d'experts venant d'autres ministères.

Cela est-il suffisant pour vous éclairer sur la façon dont nous procédons?

M. GRAFFTEY: Oui, je vous remercie.

M. PEARSON: Monsieur le président, je pense que, dans le passé, on avait pris l'habitude de nous donner un livre blanc sur la défense, ce qui était de nature à aider ceux qui posent des questions concernant la ligne de conduite relative à la défense et l'organisation de celle-ci. A-t-on l'intention de publier un livre blanc de ce genre, pour la session présente?

Le PRÉSIDENT: C'est une chose à laquelle nous avons réfléchi, monsieur Pearson, mais voici: outre le fait que le Comité des prévisions de dépenses va étudier les détails des crédits d'une façon bien approfondie, la question va revenir devant la Chambre des communes où le ministre va présenter un long mémoire général qui, à ce que l'on me dit, a servi de livre blanc, dans le passé. Si le Comité tient particulièrement à un tel livre blanc, on peut évidemment faire une recommandation au ministre.

Je devrais dire qu'en plus de l'exposé d'un caractère bien général qu'a fait le ministre lors de la dernière séance, vous avez maintenant ce mémoire qui, vous le comprendrez, ne pouvait vous être envoyé d'avance. Vous aurez aussi l'occasion de discuter de tous les aspects de cette question qui a un caractère ministériel, lors d'une prochaine séance. Si le Comité veut le livre blanc en question, nous pourrions demander au ministre d'y penser.